

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 302

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Rognes - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par la commune de Rognes, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Projets prévus à partir de 2016

- **EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE**

L'école maternelle, située allée des pins, a été construite en 1990 pour permettre la délocalisation de quatre classes qui étaient installées dans un bâtiment ancien en centre-ville. Elle a été construite pour anticiper l'accroissement du nombre d'enfants scolarisés en prévoyant une classe supplémentaire. Elle compte 5 salles de classe. Le nombre d'enfants accueillis augmentant sensiblement depuis ces dernières années, une classe de grande section a dû être transférée vers l'école primaire.

Le projet de la commune est :

- de regrouper l'ensemble des classes sur le même site à savoir deux classes de petite section, deux classes de moyenne section et trois classes de grande section ou classes mixtes moyenne / grande section,
- d'ajouter une 7^{ème} classe pour répondre à l'augmentation du nombre d'élèves (l'effectif retenu est de 30 enfants par classe),
- de proposer des espaces de dortoir, de restauration et périscolaires adaptés à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le programme de travaux consistera à :

- construire un bâtiment d'extension sur deux parcelles appartenant à la commune à proximité de l'école,
- réhabiliter partiellement le bâtiment existant d'une superficie de 870 m² composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage en créant de nouveaux espaces,
- installer un ascenseur dans le nouveau bâtiment qui sera relié par une passerelle avec celui existant pour la circulation des personnes à mobilité réduite,
- créer de nouveaux espaces extérieurs (un parvis à l'entrée du site, une cour avec une structure d'évolution des enfants et des jeux, un préau et des aménagements paysagers),
- réhabiliter partiellement la zone de stationnement qui dispose de 60 places.

Le projet devra s'inscrire dans une démarche responsable en termes de protection de l'environnement et de développement durable.

Le montant global du projet, prévu en 2016 et 2017, s'élève à 2.400.000 € HT dont 1.167.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention totale de l'Etat de 149.069 € et de la Métropole de 720.000 €

La subvention départementale totale pourrait s'élever à 810.931€ dont 394.315 € pour la tranche 2016.

• CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION

La commune a procédé à l'acquisition d'une parcelle située à 2 km du centre-ville, en vue d'y implanter la nouvelle station d'épuration dont le dimensionnement a été estimé à 3 500 équivalant habitants, afin d'être en conformité avec la projection de croissance démographique envisagée à long terme sur les zones non soumises à l'assainissement autonome.

La station d'épuration actuelle, en plein cœur de la ville, a été mise en service en 1976. Des travaux de mise aux normes n'ont pas été programmés jusqu'à présent en raison d'une part d'un coût prohibitif et d'autre part de sa situation en zone inondable.

Elle sera détruite, au vu des préconisations remises lors de la réalisation du schéma directeur d'assainissement. Le déversoir d'orage qui conduit à de trop nombreux rejets insuffisamment filtrés dans le milieu naturel sera remplacé par un trop plein et des réseaux permettant d'acheminer les flux vers le nouvel équipement excentré du bourg.

La nouvelle station permettra l'affinage des effluents avant rejet au milieu naturel par une zone de rejet intermédiaire et des collecteurs.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2018, s'élève à 4.213.202 € HT dont 200.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention totale de la Métropole de 842.641 € et de l'Agence de l'eau de 421.320 €

La subvention départementale totale pourrait s'élever à 2.106.602 € dont 100.000 € pour la tranche 2016.

Projets prévus à partir de 2017

- **TRAVAUX DE VOIRIE RURALE**

Avec sa superficie de 58 km², la commune a un réseau de voirie goudronnée de plus de 50 km, composé à 70 % de routes relevant de son domaine privé. La voirie rurale, à traiter à court et moyen terme, représente respectivement une superficie d'environ 70 000 m² pour les chemins ruraux et d'environ 25 000 m² pour la voirie communale.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 800.000 €HT.

- **AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS**

La commune a engagé un vaste programme immobilier sur le terrain de l'ancienne cave coopérative, situé en plein cœur du village, sur une superficie de plus de 4 hectares pour y construire des logements sociaux et des commerces.

Le projet comprend :

- la valorisation patrimoniale (les caves souterraines, le lavoir, les fontaines),
- l'aménagement des espaces publics (les places, les accès piétons et le traitement paysager),
- la réfection des voiries et ses équipements ainsi que les réseaux des rues centrales en lien avec le futur espace à aménager.

Le coût de l'opération, prévue en 2017 et 2018, est estimé à 2.200.000 €HT.

- **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

La commune dispose, à proximité du collège, d'un complexe sportif important comprenant un gymnase avec un mur d'escalade et un dojo, six terrains de tennis et un stade.

Les différents utilisateurs sont confrontés à un problème d'accès aux équipements en raison de créneaux horaires inadaptés. La commune envisage d'installer un système d'entrée par badge permettant d'automatiser la gestion de chaque pôle d'accueil (éclairage, chauffage) et de disposer de créneaux plus matinaux et tardifs.

Le stade sera aménagé de vestiaires, de sanitaires, de lieux de stockage de matériel et d'une salle de réunion, pour une meilleure exploitation du site.

Le coût de l'opération, prévue en 2019, est estimé à 520.000 €HT.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 10.133.202 €HT, réparti comme suit :

- Extension école maternelle.....	2.400.000 €HT
- Construction station d'épuration	4.213.202 €HT
- Travaux voirie rurale.....	800.000 €HT
- Aménagement espaces publics.....	2.200.000 €HT
- Equipements sportifs.....	520.000 €HT

TOTAL10.133.202 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2016 :	1.367.000 €HT
- 2017 :	5.739.601 €HT
- 2018 :	2.306.601 €HT
- 2019 :	720.000 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 4.403.533 € pour ce programme 2016/2019, dont 494.315 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement avec la commune de Rognes pour les années 2016/2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 4.403.533 € sur un montant de travaux de 10.133.202 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune de Rognes une subvention de 494.315 €, sur une dépense subventionnable de 1.367.000 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante,
-

- d'approuver les montants d'affectation, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 10127 V	108 624 422 €	76 648 460 €	4.403.533 €
Détail nouvelle affectation OPERATION dont IB	201610127 204.71.204141 204.71.204142	 1 330 000 € 107 294 422 €	 571 948 € 76 076 512 €	 0 € 4.403.533 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 21/10/2016 N° des délibérations concernées : 173, 175, 176.				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL